

## Sécurisation des parcours professionnels : mise en œuvre d'un fonds social formation et d'un fonds d'aide à la mobilité professionnelle

Bureau du 7 avril 2020

*Le CESER Nouvelle-Aquitaine mesure la situation particulière liée à la crise du coronavirus (COVID-19) et s'associe à la volonté du Conseil Régional de maintenir à la fois, une continuité de services essentiels et d'un espace de décisions démocratique en cette période exceptionnelle.*

*Il note la volonté du Conseil Régional d'accompagner les personnes confrontées à des situations d'urgence qui pourraient remettre en cause leur formation. Il accueille avec satisfaction la création d'un fonds social formation permettant l'attribution d'une aide financière exceptionnelle. Il souhaite néanmoins l'élargissement des publics potentiellement bénéficiaires aux salariés en Parcours Emploi Compétences (PEC) engagés sur des formations reconnues et financées par la Région Nouvelle-Aquitaine.*

*S'agissant du fonds régional pour accompagner la mobilité professionnelle, le CESER considère que la situation actuelle de confinement nous obligera à tirer des leçons sur nos modes de consommation et plus largement de vie.*

*Faisant référence dans son introduction à la crise actuelle du coronavirus (COVID-19), il aurait souhaité que cette délibération ait l'ambition de saisir de nouvelles opportunités pour à la fois valoriser la formation à distance, ainsi que des formations qui pourraient être mises en place durant des éventuelles périodes de chômage partiel.*

*L'Assemblée Consultative considère que plutôt que d'accompagner la mobilité, le Conseil Régional, dans un souci d'aménagement du territoire, devrait privilégier une aide aux sortants de formation signataires d'un contrat près de chez eux, notamment au sein d'associations ou de Très Petites Entreprises locales.*

## La création d'un fonds social

Le CESER note la volonté du Conseil Régional d'accompagner les personnes confrontées à des situations d'urgence qui pourraient remettre en cause leur formation.

Il accueille avec satisfaction la création d'un fonds social formation permettant l'attribution d'une aide financière exceptionnelle.

S'agissant des publics ciblés, en particulier salariés relevant de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), il souhaite néanmoins attirer l'attention du Conseil Régional sur la situation particulière des bénéficiaires du dispositif « Parcours Emploi Compétences » (PEC).

Ne relevant pas directement de l'IAE, les PEC sont des contrats aidés à temps partiel destinés à des personnes éloignées de l'emploi, de chômage de longue durée, ou en situation de handicap. Cette convention tripartite entre le prescripteur, l'employeur et le demandeur d'emploi précise des actions de formations obligatoires qui peuvent parfois relever de financements émanant du Conseil Régional et/ou de Pôle Emploi.

Considérant la situation actuelle de confinement qui a engendré la fermeture de nombreux organismes de formation, le CESER propose l'attribution d'une aide à l'équipement de matériel permettant d'accéder à de la formation à distance (clés 4G, tablettes ou ordinateurs portables...).

Le CESER souhaite que ces salariés en contrat aidé (PEC) puissent **le cas échéant être concernés par ce fonds social**. Il préconise en outre que **cette aide puisse permettre l'équipement en matériel favorisant la formation à distance**.

## La question de la mobilité

Si la mobilité géographique peut en effet constituer un frein important au recrutement et donc à l'insertion professionnelle, le CESER tient à rappeler les difficultés importantes rencontrées par de très petites structures pour maintenir une activité locale, en particulier en milieu rural. Considérant que la crise actuelle va très certainement engager chacun d'entre nous dans une réflexion de fond sur nos modes de consommation et de vie, la question de l'économie locale est plus que jamais d'actualité en cette période de confinement. Il préconise d'orienter plus principalement cette aide vers l'embauche de sortants de formation résidant à proximité des besoins en emploi. Entre une priorité à soutenir la mobilité des salariés et favoriser le développement d'activités économiques et/ou d'utilité sociale locale, le CESER s'interroge sur le choix retenu par le Conseil Régional.

Par ailleurs, cette durée de confinement a nécessité l'arrêt d'une partie de certaines activités professionnelles entraînant la mise en place de période de chômage partiel. Dans un souci d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques, technologiques et sociétales évoquées en introduction, le CESER regrette que la délibération ne prévoise pas de valoriser des actions de formation durant les périodes de chômage partiel.

Enfin, il aurait souhaité que le Conseil Régional accompagne et soutienne plus encore tout ce qui peut favoriser l'enseignement à distance.

Le CESER préconise de **mettre l'accent sur une aide aux sortants de formation qui prennent un emploi en CDI ou en CDD de 3 mois minimum en proximité afin de contribuer au maintien de l'activité en milieu rural et/ou péri-urbain et au sein de Très Petites Structures (y compris associatives)**.

## La question du financement et de l'évaluation

Dans la présente délibération, le Conseil Régional attribue une aide d'un montant maximum de 1 000 € dans le cadre du fonds social ainsi que sur celui relatif à la mobilité. Le CESER s'étonne que ne soient pas précisées les modalités de calcul et d'attribution de celle-ci. Le Conseil Régional précise qu'une évaluation de ces deux fonds sera faite. Le CESER souhaite en être destinataire.

Le CESER souhaite être **destinataire des modalités de calcul et d'attribution de ces aides**, ainsi que de **leurs évaluations**.



---

Proposition de la Commission 1 : « Education, Formation, Emploi »  
Président : Olivier CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU

Vote sur l'avis du CESER (par délégation au Bureau du CESER)  
« **Sécurisation des parcours professionnels : mise en œuvre d'un fonds social formation  
et d'un fonds d'aide à la mobilité professionnelle** »

**22 votants**  
**21 Pour**  
**1 abstention**

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**Dominique CHEVILLON**  
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine